

**NOTICE : PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE**

En raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...), la scolarité d'un élève où sa participation au périscolaire nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence), un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place.

**La remise d'un PAI complet est obligatoire avant toute inscription et toute fréquentation des activités périscolaires (restauration, pré et post scolaire).**

**A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le service de restauration accueillera votre enfant, vous devrez fournir son repas et son goûter sous forme de panier-repas, quel que soit le trouble de santé.** Pour la préparation du panier-repas et la livraison, la municipalité vous transmettra les règles d'hygiène à respecter.

**L'inscription et l'accueil de votre enfant sont alors subordonnés aux modalités suivantes:** Vous devrez d'abord faire remplir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) commun entre l'éducation Nationale et la Ville de Villiers le Bel et le médecin scolaire. A chaque type de pathologie correspond un PAI spécifique ([Consultez les notices sur le site internet](#)).

**ATTENTION :**

- Partie 1 à compléter par la famille avec l'ajout d'une photo d'identité de l'enfant ;
- Partie 2 à compléter par le médecin + fiche (s) spécifique (s) ;
- Joindre l'ordonnance correspondante si besoin d'un traitement ;
- Apporter autant de trousse de secours que de lieux fréquentés par l'enfant ;

**Prendre rendez-vous avec le service de la Restauration à la Maison des Services** au 32 bis avenue Alexis Varagne, 95400 Villiers-le-Bel ou au 01.34.29.28.24 ou par mail à l'adresse suivante : [restauration@ville-villers-le-bel.fr](mailto:restauration@ville-villers-le-bel.fr)

**Pour faire valider le dossier :**

- Le jour du rendez-vous, munissez-vous :
- le PAI complété et signé par le médecin traitant ou allergologue qui suit votre enfant.
  - d'une autre photo d'identité qui sera apposée sur une fiche d'identification du panier-repas.
  - joindre l'ordonnance correspondante au traitement
  - apporter autant de trousse de secours que de lieux fréquentés

**Si la pathologie de votre enfant ne correspond pas aux fiches spécifiques, merci de contacter directement le service de la Restauration au 01 34 29 28 24 ou [restauration@ville-villers-le-bel.fr](mailto:restauration@ville-villers-le-bel.fr).**

**Toute évolution de l'allergie devra être signalée au Service de la Restauration au 01.34.29.28.24 ou [restauration@ville-villers-le-bel.fr](mailto:restauration@ville-villers-le-bel.fr).**